



CODE DE CONDUITE DE L'ASSISTANT-COORDONNATEUR

- **Respecter les consignes du Club et de s'y conformer également.**
- **Respecter les parents en tout temps et intervenir avec diplomatie.**
- **Se conduire avec civisme et courtoisie en tout temps**
- **Respecter les normes en matière de confidentialité.**
- **Respect envers les entraîneurs et son supérieur immédiat, qui est le coordonnateur.**
- **Représenter le CAEM avec fierté et enthousiasme.**
- **Observer rigoureusement les règlements de la piscine. Cela implique également le respect des consignes dispensées par le personnel de l'établissement.**
- **Déclarer les cas d'abus (obligation légale).**

TOUTE FORME DE HARCÈLEMENT, QUE CE SOIT AU CLUB ET/OU LORS DE COMPÉTITIONS, EST PROHIBÉE ET LE CAEM N'ENTEND FAIRE PREUVE D'AUCUNE TOLÉRANCE À CET ÉGARD.

Le masculin est utilisé dans le texte afin d'en alléger la présentation et la lecture